



Lettre ouverte

AUX HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES

POURQUOI «NOTRE» TERRITOIRE EST-IL AMENÉ A FUSIONNER ?

Si les lois de décentralisation de 1982 et 1983 avaient pour enjeux de spécialiser les collectivités territoriales à divers niveaux (communes, intercommunalités, départements et régions), elles avaient aussi vocation à garantir une meilleure proximité avec les citoyens et leur assurer un service public de qualité.

Or, considérant qu'à travers ces strates le partage des compétences et l'absence de mutualisation n'étaient pas clairs, l'Etat a manifesté sa volonté de réformer le paysage institutionnel français à travers la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) promulguée le 7 août 2015.

Désormais, le législateur confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Une décision lourde de conséquences qui va dans un premier temps engendrer la fusion des régions puis celle de nombreux territoires de projets comme les intercommunalités.

POURQUOI AU 31 DECEMBRE 2016 MINUIT «NOTRE» COMMUNAUTE DE COMMUNES EST FINALEMENT APPELEE DE DISPARAITRE ?

Le 30 mars 2016, madame la Préfète du Pas-de-Calais publiait un arrêté de schéma départemental de coopération intercommunale faisant suite aux décisions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) composée d'élus représentant les différentes collectivités et groupements du département. Dans ce document figurait le maintien de la Communauté de Communes Artois Flandres dans son périmètre actuel (14 communes, 17 500 habitants) qui obtenait l'unanimité de l'assemblée.

Coup de théâtre le 3 juin 2016 à Arras où, au cours d'une seconde réunion, la Préfète propose un nouvel arrêté portant projet de fusion de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Noeux et Environs avec les Communautés de Communes Artois Lys et Artois Flandres.

Considérant que ce projet de fusion ne répondait pas aux enjeux de notre territoire et qu'il était contraire au schéma validé le 30 mars, les élus de la CCAF exprimaient à l'unanimité leur volonté de continuer à œuvrer en toute autonomie et refusaient le projet de fusion avec les dites collectivités. Sans tenir compte du vote des élus des 14 communes de la CCAF, la commission départementale récusait sans discernement les arguments exposés et ignorait la volonté unanime des élus représentatifs de nos 14 communes. Conclusion : le 1^{er} janvier 2017, les trois territoires d'Artois Comm., Artois Lys et Artois Flandres ne feront plus qu'un.



Chers citoyens,

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je vous adresse cette lettre visant à vous informer sur la conclusion d'un long débat public qui, au final, impactera inéluctablement et directement les habitants et les acteurs de la Communauté de Communes Artois Flandres que nous représenterons jusqu'au 31 décembre prochain minuit.

Alors que la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) garantissait la viabilité de notre territoire, la Communauté de Communes Artois Flandres (CCAF) est contrainte de fusionner avec la Communauté Artois Lys (CAL) et avec la Communauté d'Agglomération de Béthune - Bruay - Noeux et environs (ARTOIS COMM).

Afin de vous permettre de comprendre les enjeux et les impacts de cette fusion imposée que les élus de la CCAF ont toujours contestée de manière solidaire et unanime, je vous invite à lire attentivement les pages de cette édition spéciale.

Bien à vous,

Jacques NAPIERAJ,

Président de la
Communauté de Communes
Artois Flandres.

Maire d'Isbergues.



• Blessy • Estrée-Blanche • Guarbecque • Isbergues • Lambres-lez-Aire • Liettes • Ligny-lès-Aire
• Lingham • Mazinghem • Quernes • Rely • Rombly • Saint-Hilaire-Cottes • Witternesse

LES ELUS DE LA CCAF CONTRE LA FUSION

DES RETOMBÉES FISCALES NÉGATIVES SERONT INÉVITABLES !



Certes la décision de la CDCI de faire disparaître la Communauté de Communes Artois Flandres au 1^{er} janvier, les 14 maires représentant notre territoire ont toujours considéré qu'avec 17 500 habitants, la CCAF dépassait le seuil des 15 000 requis pour subsister. La fusion d'une communauté de communes « rurale » avec une Communauté d'agglomération ne peut satisfaire les enjeux de notre territoire ni être à priori en capacité d'offrir aux habitants le même niveau de services.

Née en 2001 de la fusion du District d'Isbergues et de la Communauté de Communes des Flandres Artésiennes, la CCAF s'est forgée une identité soutenue par de nombreux partenaires (Europe, Etat, Région...). Elle porte d'une voix unanime un réel projet de territoire ambitieux et reconnu.

En termes d'aménagement du territoire, la CCAF est l'une des rares intercommunalités à être parvenue à élaborer, mettre en œuvre et suivre un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

En matière de développement économique, nous avons travaillé sur l'aménagement de nombreuses zones d'activités, sur la construction de bâtiments-relais, d'une pépinière d'entreprises, d'un quai public fluvial, sur la dynamisation du commerce de proximité, des services et de l'artisanat.

Sur le sujet de l'eau et de l'assainissement, les élus se sont engagés à travers un vaste programme d'investissements en matière d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire et la construction d'une seconde station d'épuration.

Cette liste non exhaustive pourrait être plus longuement déclinée. Néanmoins, elle témoigne de la mise en œuvre d'une politique efficace d'une solidarité territoriale entre les maires des communes membres de la CCAF qui ont **appris à penser ensemble, à travailler ensemble pour permettre à leurs administrés de mieux vivre ensemble !**

L'important n'est pas la taille de la structure à laquelle on appartient mais son efficacité et sa capacité d'agir, de conserver la possibilité d'agir au bénéfice des populations et le tout, dans le cadre d'une situation financière saine et équilibrée. La perspective de cette fusion permettra-t-elle encore de mobiliser les élus des petites communes pour continuer à mener une dynamique de projets en milieu rural ? Nous l'espérons et y serons très attentifs !

En cette conjoncture de fragilité économique, en cette période d'incertitude où à coups de revendications, les collectivités territoriales sont pointées du doigt, la technocratie et bon nombre de législateurs ont préféré faire du « mille-feuilles territorial » une « pièce-montée » dont le sommet s'éloigne des populations.

Si pour l'heure les habitants n'ont pas encore bien perçu les répercussions de ce projet de nouveau périmètre de la future communauté d'agglomération de Béthune - Bruay - Artois Lys romane, ils devraient en découvrir le goût amer l'an prochain et les années suivantes sur leurs feuilles d'impôts au grand regret des 14 maires de la Communauté de Communes Artois Flandres qui, depuis 5 mois dénoncent inlassablement, contestent et s'opposent à cette décision administrative.

Les 3 intercommunalités ayant des taux d'imposition différents, il faudra bien harmoniser le tout vers un taux commun !

LES PRINCIPALES QUESTIONS ET CONSEQUENCES DE LA FUSION A COURT TERME

La fusion d'Artois Comm., Artois Lys et Artois Flandres aboutira à la création d'une nouvelle structure composée de 100 communes et de près de 280 000 habitants. Les instigateurs de ce projet se réjouissent d'avoir créé la plus grande intercommunalité rurale de France !

Quelle gouvernance ? Quelle place occuperont les élus de l'ex-CCAF au sein de la nouvelle structure sachant que notre représentativité en termes de population s'élève à environ 6,25 % ?

Pourrons-nous encore faire émerger des projets spécifiques en ex-Artois Flandres en matière de développement économique, assainissement, voirie, services à la personne... ?

Nos communes rurales diluées dans la masse pourront-elles encore faire émerger des projets innovants et être soutenues ?

Puisque la loi NOTRe le permet, dans l'hypothèse de l'abandon ou du transfert de certaines compétences optionnelles jadis exercées par la CCAF, reviendront-elles de droit aux communes qui devront en supporter le fonctionnement et la charge ? En auront-elles les moyens ?

Des modes de fonctionnement de services devront être à terme révisés (déchetterie, transport, ramassage des déchets...).

LES ÉCHOS DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCAF

SÉANCE DU MARDI 13 DECEMBRE 2016



Le dernier Conseil de la Communauté de Communes Artois Flandres s'est réuni le 13 décembre dernier, au siège de l'intercommunalité appelé à devenir au 1^{er} janvier prochain, le Pôle de proximité d'Isbergues de la nouvelle communauté d'agglomération.

Le Président, ainsi que l'ensemble des conseillers communautaires ont dressé le bilan des actions menées depuis 2001, date de la création de la communauté de communes. Le Président s'est déclaré fier du travail réalisé dans la solidarité, soulignant que la plupart des délibérations avaient été votées à l'unanimité depuis de nombreuses années.

Jacques NAPIERAJ tint également à remercier le personnel avec lequel il a travaillé durant plus de 40 ans, au District dans un premier temps puis à la Communauté de Communes Artois Flandres.

Il a indiqué qu'il fallait désormais se tourner vers l'avenir en participant à la construction de cette nouvelle communauté d'agglomération. Il a cependant regretté le court délai de réflexion laissé pour préparer sérieusement cette fusion, tant sur le plan des missions de cette nouvelle structure, que sur celui des projets d'investissements à mener à l'avenir.

Aussi, le Conseil Communautaire a-t-il souhaité acter un programme pluriannuel d'investissements tel que l'avait prévu la Communauté de Communes Artois Flandres pour les années à venir. Un programme voté à l'unanimité par les membres du conseil laissant ainsi une trace des projets envisagés pour le territoire.

Parmi les grandes orientations énoncées dans ce programme figurent :

- La poursuite de la mise en œuvre de l'assainissement collectif en milieu rural, à partir de la nouvelle station d'épuration de Quernes.
- La poursuite de la politique de développement économique axée sur l'aménagement des zones d'activités de Mazinghem et d'Isbergues, et sur la valorisation des éléments structurant le territoire autour du centre-bourg d'Isbergues tels le marché (Place Basly), bénéficiant d'un fort rayonnement sur les communes avoisinantes et la gare, seul pôle de mobilité de la Communauté de Communes Artois Flandres.



LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE PÔLE DE PROXIMITÉ D'ISBERGUES

Qu'est-ce qu'un pôle de proximité ?

Afin d'être proche et à l'écoute des 277 881 habitants répartis sur ses 100 communes, les élus ont fait le choix de créer des pôles de proximité. Ils sont en lien direct avec les usagers et les élus municipaux et exercent les compétences communautaires.

Combien de pôles ?

Au nombre de 4, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire. Ils constituent le relais technique de l'agglomération auprès des habitants. Aux côtés des élus et des citoyens, les pôles de proximité sont à l'écoute des besoins et à la disposition des habitants pour toute information.

Les compétences de proximité des antennes sont réparties en plusieurs secteurs :

- **Hôtel communautaire** - 100 avenue de Londres à Béthune
Tous services.
- **Antenne de Bruay-la-Buissière** - Rue du Conseil de l'Europe
Développement économique et emploi



- **Antenne de Nœux-les-Mines** - 138 bis rue Léon Blum
Culture, sports, droits des sols, archéologie

- **Pôle de proximité de Lillers** - 7 rue de la Haye
Tous services.

- **Pôle de proximité d'Isbergues** - Place Jean Jaurès (ex-CCAF)
Tous services pour les habitants de Blessy, Estrée-Blanche, Guarbecque, Isbergues, Lambres-lez-Aire, Liettes, Ligny-les-Aire, Lingham, Mazinghem, Quernes, Rely, Rombly, Saint-Hilaire-Cottes, Witternesse.



Comment ça fonctionne ?

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Ramassage des déchets : rien ne change pour vous.

La déchetterie :

La déchetterie d'Isbergues est ouverte du mardi au samedi de 9 h 20 à 18 h non-stop, les dimanches et jours fériés de 9 h 20 à 12 h (sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre).

LA NOUVELLE AGGLOMERATION EN QUELQUES CHIFFRES

- 100 communes
- 277 881 habitants
- 154 élus

- Plus grande intercommunalité rurale de France
- 647,2 km² soit 435 hab./km²
- Plus de 700 agents

- 1 hôtel communautaire à Béthune
Tous services

- 1 pôle de proximité à Isbergues
Tous services

- 1 pôle de proximité à Lillers
Tous services

Chers citoyens,

Dans moins de deux semaines, la Communauté de Communes Artois Flandres disparaîtra pour fusionner avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Noeux et environs et la Communauté Artois Lys pour former un nouveau territoire baptisé Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys romane.

Si certains persistent à croire que le poids des grands ensembles constitue un levier de développement, la Communauté de Communes Artois Flandres, à sa simple échelle humaine, a su entreprendre une dynamique communautaire adaptée aux besoins spécifiques de ses acteurs et administrés. Des relations, des partenariats, des habitudes de travail existaient déjà avec les communautés de communes voisines dans le cadre de gros enjeux liés à l'emploi, l'insertion, la mutualisation des services à la population... Fallait-il néanmoins d'un coup de crayon formaliser les choses en créant à l'échelle d'un arrondissement un nouveau « monstropole », je ne crois pas !

Pour bien connaître Alain WACHEUX, actuel président d'Artois Comm., je le sais sensible à l'identité rurale. Je le sais également très attentif au travail effectué en commun par nos 14 communes de manière très solidaire. Les communes rurales occuperont une place non négligeable dans le futur périmètre. C'est dire que désormais, elles doivent aller de l'avant et que leur union peut se révéler bénéfique d'autant qu'elles ont quelques besoins et attentes.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des élus de Blessy, Estrée-Blanche, Guarbecque, Isbergues, Lambres-lez-Aire, Liettes, Ligny-lès-Aire, Lingham, Mazinghem, Quernes, Rely, Rombly, Saint-Hilaire-Cottes et Witternesse pour le travail accompli lors de cette aventure commune - avant 2001 et après - mais aussi et surtout le personnel communautaire, une vraie équipe qui dans tout son ensemble a contribué à la réalisation de tous nos projets et a assuré un service public de qualité à l'attention des habitants.

Bien à vous.

Jacques NAPIERAJ,

Président de la Communauté de Communes Artois Flandres,
Maire d'Isbergues.